

Titre	Accessibilité des documents de la HCCH et de son site web pour les personnes présentant une incapacité
Document	Doc. préél. No 19 de janvier 2024
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.7
Mandat(s)	C&R No 55 de la CS de 2022 ; C&D No 51 du CAGP de 2023
Objectif	Rendre compte de l'accessibilité des documents de la HCCH et de son site web, identifier les possibilités d'amélioration et faire part de leurs implications budgétaires
Mesure à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input checked="" type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
Annexes	Annexe I : Conseils concernant l'accessibilité de divers types de documents de Microsoft pour les personnes présentant des incapacités (<i>en anglais uniquement</i>)
Document(s) connexes(s)	S.O.

Table des matières

I.	Introduction	2
II.	Contexte / Dispositions pertinentes.....	2
III.	Documents de la HCCH.....	4
	A. Documents Microsoft Word et PDF	4
	B. Documents PowerPoint.....	4
	C. Documents Excel.....	4
	D. Aperçu des implications budgétaires éventuelles	5
IV.	Site web de la HCCH	5
	A. État actuel	5
	B. Possibilités d'amélioration.....	5
	C. Mise en œuvre future des améliorations possibles	6
V.	Conclusion et proposition du BP	6
	Annexe I: Conseils concernant l'accessibilité de divers types de documents de Microsoft pour les personnes présentant des incapacités	8

Accessibilité des documents de la HCCH et de son site web pour les personnes présentant une incapacité

I. Introduction

- 1 La question de l'accessibilité des documents de la HCCH, notamment ceux relatifs à la *Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes* (Convention de 2000), a été soulevée au cours de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000 (CS). La Conclusion et Recommandation (C&R) suivante a été adoptée à cet égard :

« La CS invite le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) à examiner la question de l'accessibilité par les personnes présentant des incapacités aux documents de la HCCH, en particulier ceux afférents à la Convention de 2000. »¹

- 2 À la suite de l'invitation de la CS, le CAGP a poursuivi les discussions sur cette question et a entériné la Conclusion et Décision suivante :

« Conformément à la recommandation de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, le CAGP s'est penché sur la question de l'accessibilité par les personnes présentant des incapacités aux documents de la HCCH. Le BP fera rapport au CAGP lors de sa réunion de 2024 sur les éventuels obstacles à cette accessibilité, les solutions possibles et leurs implications budgétaires. »²

- 3 Sur la base du mandat du CAGP susmentionné, le BP a examiné l'accessibilité des documents de la HCCH pour les personnes présentant des incapacités d'ordre visuel, auditif, sensoriel, cognitif ou physique. Bien que cela ne soit pas expressément mentionné dans la C&D No 51 du CAGP, le BP a également saisi cette occasion pour évaluer l'accessibilité du site web de la HCCH en réalisant un audit d'accessibilité gratuit sur *Accessibility Checker*³ et en sollicitant l'avis de l'hébergeur du site web de la HCCH, *New Story*⁴. L'hébergeur a fourni des commentaires généraux sur divers paramètres, notamment l'accessibilité conformément aux normes ISO 40500⁵ (voir la section IV ci-dessous pour plus d'informations). L'audit d'accessibilité réalisé par *Accessibility Checker* a permis de formuler des recommandations similaires pour améliorer l'accessibilité du site web.
- 4 Le présent document vise à fournir une actualisation sur l'état actuel de l'accessibilité des documents de la HCCH et de son site web tout en identifiant les possibilités d'amélioration. Il cherche également à proposer des améliorations éventuelles et à faire part de leurs implications budgétaires.

II. Contexte / Dispositions pertinentes

- 5 L'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006 (CNUDPH)⁶ sert de fondement à la compréhension de la signification et de l'étendue de l'accessibilité. Elle impose aux États une obligation à la fois positive et négative, les obligeant à garantir l'égalité d'accès à divers équipements, environnements et services, tout en exigeant

¹ « Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 2000 (du 9 au 11 novembre 2022) », C&R Nos 61 et 62 (C&R de la Première réunion de la CS de 2022) [disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Enlèvement d'enfants puis sous la rubrique « Réunions de Commissions spéciales », C&R No 55.

² C&D No 51 du CAGP de 2023, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous les rubriques « Gouvernance » puis « Archives (2000-2023) ».

³ Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site web](#) de *Accessibility Checker* (disponible en anglais uniquement).

⁴ Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site web](#) de *New Story* (disponible en anglais uniquement).

⁵ Pour plus d'informations, veuillez consulter les normes ISO 40500 sur le [site web](#) de l'ISO.

⁶ Assemblée générale des Nations Unies, [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) : résolution / adoptée par l'Assemblée générale, 24 janvier 2007, A/RES/61/106.

l'identification et la suppression de tout obstacle à cette accessibilité. L'article 9 de la CNUDPH englobe à la fois le monde physique et le monde numérique :

« 1. Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des **mesures** appropriées pour leur assurer, **sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication**, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. Ces mesures, parmi lesquelles figurent **l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité**, s'appliquent, entre autres :

[...]

b) Aux **services d'information, de communication et autres services**, y compris les services électroniques et les services d'urgence.

2. Les États parties prennent également les mesures appropriées pour :

[...]

g) Promouvoir **l'accès des personnes handicapées aux nouveaux systèmes et technologies de l'information et de la communication**, y compris l'internet ;

H) **Promouvoir l'étude, la mise au point, la production et la diffusion de systèmes et technologies de l'information et de la communication** à un stade précoce, de façon à en assurer l'accessibilité à un coût minimal. » [gras ajouté]

6 L'initiative pour l'accessibilité du Web (*Web Accessibility Initiative – WAI*) du *World Wide Web Consortium (W3C)* élabore des normes et des ressources de soutien visant à faciliter et à améliorer l'accessibilité et la convivialité des espaces et des contenus numériques. Les normes produites par le W3C bénéficient d'une reconnaissance étendue tant au sein des gouvernements que des entreprises. Parmi les plus connues figurent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG)⁷, qui sont également intégrées aux normes ISO 40500 et aux normes européennes en matière d'accessibilité⁸. Il convient de noter que la version 3.0 des WCAG est actuellement en phase de test bêta, tandis que la version 2.2 des Règles demeure la norme officielle en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

7 Les WCAG énoncent quatre principes fondamentaux d'accessibilité pour les environnements et les contenus numériques :

- **Perceptible** : les informations et les éléments de l'interface utilisateur doivent être présentés de manière à ce que les utilisateurs puissent les percevoir. Cela signifie que les informations présentées doivent être détectables par tous leurs sens, et non invisibles.
- **Utilisable** : les éléments de l'interface utilisateur et la navigation doivent être utilisables. Cela signifie que les utilisateurs doivent être en mesure d'utiliser l'interface.
- **Compréhensible** : les informations et le fonctionnement de l'interface utilisateur doivent être compréhensibles. Cela signifie que les utilisateurs doivent être en mesure de comprendre à la fois les informations et le fonctionnement de l'interface utilisateur.
- **Robuste** : le contenu Web doit être suffisamment robuste pour être interprété de manière fiable par un grand nombre d'agents utilisateurs, y compris les technologies d'assistance. Cela signifie que les utilisateurs doivent pouvoir accéder au contenu même si les technologies évoluent.

⁷ Pour plus d'informations, veuillez consulter les WCAG sur le [site web](#) du W3C (*disponibles en anglais uniquement*).

⁸ [Norme européenne harmonisée sur les exigences d'accessibilité pour les produits et services ICT \(EN 301 549\)](#).

III. Documents de la HCCH

- 8 Sur la base des principes d'accessibilité des WCAG susmentionnés, cette section du document examine les formats de documents les plus fréquemment utilisés par la HCCH et présente les moyens possibles d'améliorer l'accessibilité de ces documents.

A. Documents Microsoft Word et PDF

- 9 Microsoft Word (MS Word) étant l'outil prédominant au Bureau Permanent (BP) de la HCCH pour partager et recueillir des informations en interne et en externe, il est essentiel que les documents MS Word soient accessibles. Microsoft propose sur son site web un guide exhaustif comprenant les meilleures pratiques ainsi que des instructions détaillées pour améliorer l'accessibilité des documents MS Word sur différents systèmes d'exploitation, tels que Windows, MacOS et Android⁹.
- 10 Les fichiers au format *Portable Document Format* (PDF) constituent le moyen le plus simple de générer des publications numériques accessibles, car les documents MS Word, PowerPoint et Excel peuvent tous être convertis en PDF. Toutefois, les PDF ne sont pas automatiquement accessibles¹⁰. Les mêmes étapes de mise en forme mentionnées pour MS Word s'appliquent également aux PDF. De plus, le balisage des documents PDF de manière à respecter l'ordre logique de lecture peut assurer leur accessibilité. Un balisage adéquat des PDF permet de faciliter la consultation des documents par le biais de la navigation au clavier. Adobe Acrobat a élaboré un article informatif sur la création de PDF accessibles, expliquant en détail comment effectuer le balisage des PDF¹¹. Il est également important de s'assurer que le PDF soit accessible sur tous ou la plupart des types d'appareil, qu'il s'agisse d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, de smartphones ou de tablettes.

B. Documents PowerPoint

- 11 Les présentations PowerPoint sont fréquemment utilisées pour sensibiliser au travail de la HCCH et fournir des mises à jour. Microsoft propose un guide exhaustif comprenant les meilleures pratiques ainsi que des instructions détaillées pour améliorer l'accessibilité des PowerPoint sur différents systèmes d'exploitation, tels que Windows, MacOS et Android¹². Une grande partie des conseils fournis par Microsoft concernant les documents MS Word s'appliquent également aux présentations PowerPoint, notamment le contraste de couleurs approprié, l'utilisation d'une police de caractères facile à lire, l'ajout de texte alt, etc.

C. Documents Excel

- 12 Excel est principalement utilisé comme outil pour produire des documents à usage interne. Les documents produits à l'aide d'Excel sont ensuite publiés sur le site web de la HCCH au format PDF. Ainsi, les bonnes pratiques mentionnées ci-dessus concernant les documents MS Word et PDF s'appliquent également ici. Cependant, dans des occasions exceptionnelles (par ex., pour recueillir des statistiques en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Adoption de 1993), des documents Excel sont distribués aux Parties contractantes. Microsoft propose un guide exhaustif comprenant les meilleures pratiques ainsi que des instructions détaillées pour améliorer l'accessibilité des documents Excel sur différents systèmes d'exploitation, tels que Windows, MacOS et Android¹³.

⁹ Voir annexe I du présent document.

¹⁰ La norme actuelle pour les PDF accessibles est PDF/UA (PDF for Universal Access), qui est approuvée par le comité ISO (ISO 14289) et complète les WCAG.

¹¹ L'article est disponible [ici](#).

¹² Voir annexe I du présent document.

¹³ *Ibid.*

D. Aperçu des implications budgétaires éventuelles

- 13 L'ensemble des points évoqués ci-dessus concernant la production de documents (MS Word, PDF, PowerPoint et Excel) n'ont aucune incidence budgétaire. Les membres du personnel du BP peuvent utiliser l'outil gratuit de vérification d'accessibilité fourni par Microsoft pour résoudre les problèmes d'accessibilité les plus fréquents lors de l'élaboration de documents.

IV. Site web de la HCCH

A. État actuel

- 14 Suite à l'évaluation générale réalisée par l'hébergeur du site web de la HCCH, *New Story*, et à l'audit d'accessibilité réalisé gratuitement sur *Accessibility Checker*, le site web de la HCCH est de manière générale conforme aux normes d'accessibilité en vigueur, avec un taux de conformité oscillant entre 74 % et 85 %. Les rapports d'audit de *New Story* et de *Accessibility Checker* sont disponibles sur demande.

B. Possibilités d'amélioration

- 15 Selon le rapport de *New Story* et l'audit réalisé sur *Accessibility Checker*, l'une des principales possibilités d'amélioration concerne la compatibilité du site web de la HCCH avec les technologies d'assistance, telles que les lecteurs d'écran :

- Les hyperliens et les boutons nécessitent des noms plus accessibles afin de permettre aux lecteurs d'écran et aux autres technologies d'assistance de les annoncer de manière informative. Sinon, le bouton ou le lien hypertexte sera annoncé simplement comme « bouton » / « lien », ce qui le rendra inutilisable pour les utilisateurs de lecteurs d'écran.
- Les liens vers les médias sociaux (LinkedIn, Facebook, YouTube, X (Twitter) et les archives d'actualités) nécessitent des noms plus perceptibles et un texte alternatif lorsque des images sont utilisées comme liens. Cela permettrait d'améliorer l'expérience de navigation pour les utilisateurs de lecteurs d'écran. Les liens devraient être accompagnés d'un nom unique ou d'une brève description dans le code pour permettre aux lecteurs d'écran de les lire à haute voix. Sinon, le lecteur d'écran se contentera de lire le mot « lien », et l'utilisateur n'aura pas une compréhension contextuelle de la destination de ce lien.
- Bien qu'il ne soit pas possible d'éviter l'inclusion de tableaux sur le site web de la HCCH (par ex., les états présents pour chaque Convention), l'ajout d'en-têtes de tableaux faisant référence à un ensemble de cellules pourrait améliorer l'expérience pour les utilisateurs de lecteurs d'écran.

- 16 L'autre grande possibilité d'amélioration, selon les rapports, concerne l'amélioration de l'expérience utilisateur pour les personnes utilisant un clavier pour naviguer sur une page web :

- La navigation au clavier peut être optimisée grâce à l'utilisation cohérente et logique de titres. L'utilisation de titres appropriés et d'éléments de repère améliorera considérablement l'expérience de navigation sur l'ensemble du site web de la HCCH pour les utilisateurs de technologies d'assistance. Bien que certaines parties du site web de la HCCH contiennent des titres et des éléments de référence, cette amélioration pourrait être étendue à l'ensemble du site web.
- La focalisation sur les onglets est ce qui se déplace vers chaque élément interactif d'une page. Chaque élément interactif doit être focalisable afin que les utilisateurs de clavier puissent toujours savoir où se trouve la focalisation clavier.

- 17 Les rapports suggèrent d'autres possibilités d'amélioration du site web de la HCCH :

- Il semble que dans certaines sections, l'utilisation d'outils grossissants soit plus difficile, voire impossible.
- Certaines sections pourraient bénéficier d'un rapport de contraste plus élevé entre le texte et le fond de la page.
- Certains contenus sont utilisés à des fins de stylisation ou pour rendre une page web plus interactive pour les utilisateurs visuels. Il s'agit par exemple de contenus qui ne sont qu'une simple présentation ou une décoration. Étant donné que ce contenu est présent sur la page à des fins stylistiques, il devrait être masqué pour les utilisateurs de lecteurs d'écran. Les technologies d'assistance ne devraient pas être en mesure de lire ce contenu, car cela ne ferait qu'induire l'utilisateur à la confusion.

C. Mise en œuvre future des améliorations possibles

- 18 Le site web de la HCCH étant globalement conforme aux normes d'accessibilité en vigueur (avec un taux de conformité oscillant entre 74 % et 85 %)¹⁴, le BP recommande, à ce stade, de mettre en œuvre, sous réserve des ressources disponibles, les améliorations identifiées ci-dessus lors de tout futur développement / mise à niveau du site web de la HCCH.

V. Conclusion et proposition du BP

- 19 L'une des composantes les plus essentielles du travail de la HCCH réside indubitablement dans le partage d'informations. Les moyens par lesquels la HCCH diffuse ces informations comprennent, sans s'y limiter, la sensibilisation aux Conventions de la HCCH, le partage d'informations sur la manière de les interpréter et de les mettre en œuvre, la facilitation de l'échange d'expériences pratiques entre les autorités compétentes, ainsi que l'établissement de rapports sur les travaux du BP. La production et la diffusion de documents est l'un des principaux outils dont dispose la HCCH à cet égard. Par conséquent, il est impératif que ces informations parviennent au plus grand nombre, assurant ainsi que toutes les personnes intéressées par le travail de la HCCH puissent avoir accès à ces informations et à la documentation de manière équitable.
- 20 Sur la base de ce qui précède, le CAGP pourrait envisager d'adopter la C&D suivante :
- Le CAGP se félicite des recherches menées par le BP concernant l'accessibilité aux documents de la HCCH et à son site web de manière plus générale et, sous réserve des ressources disponibles, invite le BP à intégrer les conclusions de ces recherches lors de la poursuite du développement du site web de la HCCH.

¹⁴ Voir, *supra*, para. 14.

ANNEXE

Annexe I: Microsoft guidance on accessibility of various types of documents for persons with disabilities (*en anglais uniquement*)

In its guide on **Word documents**,¹ Microsoft recommends, among others, that users:

- avoid using tables where possible. Tables can cause issues when using assistive technologies such as screen readers and magnifying software. If a table must be used, it is important to include headers and to make the structure as simple as possible, for data only. Paragraph banners appear to be a good alternative to tables for organising and separating content;
- utilise built-in headings and styles, in order to make it easier for screen readers to read documents;
- include alt text² with any meaningful (*i.e.*, non-decorative) visual that appears in the document, to allow individuals with visual impairments to perceive any important information being communicated through the visual;
- be intentional with hyperlinked text, ensuring that the hyperlinked texts make sense as standalone text;
- ensure that colour is not the only way in which information is conveyed (*e.g.*, colour coding). People who are blind, have low vision, or are colourblind might miss out on the meaning conveyed by particular colours;
- ensure that the document has sufficient contrast for text and background colours. Users should also work in easy-to-read fonts (*i.e.*, sans serif, sufficiently large size, minimal italic and underlined text);
- avoid writing important information in the headers and footers of documents, as the headers and footers are oftentimes lower in contrast and screen readers do not pick up on them;
- make use of the inbuilt Accessibility Checker in the “Review” tab of MS Word.³ The Accessibility Checker is a highly useful tool to avoid common accessibility issues such as those mentioned in the bullets above.

In its guide on **PowerPoint presentations**,⁴ Microsoft recommends, among others, that users:

- ensure that any video, music, or type of audio is accompanied by subtitles, closed captions and / or a video description;
- give every slide a unique title to ensure assistive technologies, such as screen readers, can relay the document in a useful manner;
- create accessible PDF versions of PowerPoint presentations by tagging the PDF accordingly. The tags make it possible for screen readers and other assistive technologies to read and navigate the document. The presentation can also be converted to a format that can be ported to a Braille reader;
- make use of the inbuilt Accessibility Checker.

¹ See [here](#) for the full Microsoft guide on Word documents.

² Alt text is descriptive text that conveys the meaning and context of a visual item in a digital setting.

³ More information on how to utilise the Accessibility checker can be found [here](#).

⁴ See [here](#) for the full Microsoft guide on PowerPoint presentations.

When creating accessible **Excel documents**,⁵ Microsoft recommends, among others, that users:

- use clear table headers to provide context and make navigating the table content easier via a screen reader;
- utilise table styles with high contrast colours and accessible font formats (sans serif font, minimal italic / underline);
- avoid blank cells, columns, and rows as much as possible. When navigating using the keyboard, a blank cell, column, or row might lead a screen reader user to believe there is nothing more in the table. If it is not possible to delete the blank cell, column or row, users should enter text explaining that it is intentionally blank, for example, by typing “N/A” or “Intentionally Blank”;
- keep the table as simple and straightforward as possible by avoiding split or merged cells, as they can make navigating Excel tables with assistive technologies very difficult, if not impossible;
- ensure that any images, charts, or graphs in an Excel document are accompanied by alt text. Users could also consider providing alt text for the tables themselves, explaining what they represent;
- ensure each Excel sheet tab has a unique and descriptive name;
- make use of the inbuilt Accessibility Checker.

⁵ See [here](#) for the full Microsoft guide on Excel documents.